

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 11 OCTOBRE 2018 à 18 heures

Date de Convocation : 1^{er} octobre 2018
Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 22
Nombre de membres présents pour le vote : 16
Nombre de membres représentés : 0

L'an deux mil dix-huit, le 11 octobre, le comité syndical du SITOM Sud Rhône, dûment convoqué le 1^{er} octobre, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de Monsieur René MARTINEZ, Président.

Secrétaire : M.FAGES

Président : M. MARTINEZ

Etaient présents :

CCVG Mmes ROTHEA - RIBEYRE - VENDITTELLI - Ms FAGES - BESSON - COMBET

COPAMO Mme LAMENA - Ms BREUZIN - VERGUIN - VALETTE - MONTET - FROMONT

CCPO Mme ALBANI - Ms MARTINEZ - VILLEJOBERT - DUCRUET

Etaient excusés :

CCVG M. FOURMAUX

COPAMO M. GRENIER

CCPO Mme MONNERET - Ms. FAVRIN - DURAND

Etait absent :

CCVG M BOISSERIN

- Approbation du compte rendu du comité du 14 juin 2018
- Dossiers donnant lieu à délibération :
 - Décision de Commission d'appel d'offres relative aux offres suivantes :
 - Marché de collecte et transport des ordures ménagères résiduelles et déchets recyclables (3 lots : CCPO/CCVG/COPAMO)
 - Marché relatif à la collecte et au transport des emballages ménagers recyclables, des papiers, du verre ménagers et des ordures ménagères issus de la collecte en apport volontaire
 - Marché relatif à la Fourniture et pose de contenants de collecte des déchets ménagers en apport volontaire (4 lots : silos aériens/ enterrés/ semi enterrés/ ascenseurs à bacs)
 - Marché public de prestation de service relatif au tri et conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective
 - Autorisation donnée au Président pour acquérir le foncier nécessaire à la réalisation de la déchetterie de SAINT LAURENT D'AGNY
 - Autorisation donnée au Président pour acquérir le foncier nécessaire à la réalisation de la déchetterie de SAINT SYMPHORIEN D'OZON
 - Autorisation donnée au Président pour acquérir le foncier nécessaire à la réalisation de la déchetterie de MILLERY
 - Décision modificative N° 02 au budget
- Questions et informations diverses :
 - Communication : point sur les dossiers (déchetteries...)
 - Baisse des tonnages collectés
 - Baisse des recettes des filières
 - Etude territoriale : point à date
 - Relevé des décisions du Président
 - Autres

Monsieur Le Président déclare la séance ouverte à 18H10.

M. MARTINEZ procède à l'appel des délégués et annonce que le quorum est atteint. Il remercie Mme GRANGE pour sa présence et pour son aide à venir dans l'élaboration d'une prospective financière tenant compte de la construction de 3 déchetteries d'ici la fin du mandat.

M. FAGES ajoute qu'il peut raisonnablement être envisagé la construction d'une déchetterie en 2019 et le démarrage des travaux pour deux autres en 2020.

Sur proposition de Monsieur Le Président, le comité désigne, à l'unanimité, M. FAGES, pour remplir les fonctions de secrétaire, qu'il accepte.

M. MARTINEZ présente l'ordre du jour qui comprend l'adoption du procès-verbal du Comité du 14 juin 2018, les délibérations autorisant la signature des marchés étudiés en commissions d'appels d'offres des 25 septembre et 11 octobre, les délibérations autorisant l'acquisition du foncier nécessaire à la réalisation de déchetteries sur les communes de Saint Laurent d'Agny, St Symphorien d'Ozon et Millery, ainsi qu'une délibération de décision modificative au budget.

M. MARTINEZ demande aux élus s'ils ont bien reçu le Procès-Verbal du comité du 14 juin 2018 et s'ils ont des remarques à formuler.

Il n'y a aucune remarque.

Le PV du Comité du 14 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION :

M. MARTINEZ informe les délégués qu'une première CAO a eu lieu le 25 septembre pour attribuer les marchés relatifs à :

- collecte et transport des ordures ménagères et déchets recyclables, comportant 3 lots :
lot 01 - CCPO, lot 02 - COPAMO, lot 03 - CCVG
- prestation de tri et conditionnement des matériaux issus de la collecte sélective
- collecte et transport des emballages ménagers recyclables, des papiers, du verre et des ordures Ménagères issus de la collecte en apport volontaire

Concernant le marché de collecte et de transport des ordures ménagères et déchets recyclables, le lot 03 - CCVG a été déclaré sans suite par la CAO, les offres ayant été jugées inacceptables car supérieures au montant estimé.

M. MARTINEZ explique aux délégués que l'estimation a été calculée à +5 % par rapport au marché actuel, prenant en compte une évolution démographique d'1 % par an. Les deux offres reçues se sont positionnées au-delà de l'estimation.

M. MARTINEZ explique qu'en conséquence, une procédure concurrentielle avec négociation a été lancée, invitant les deux soumissionnaires à faire une nouvelle proposition pour le 23 octobre.

Les nouvelles offres seront examinées en commission d'appel d'offres du 25 octobre.

M. MARTINEZ informe les délégués qu'en conséquence, seuls les lots 01 et 02 ont été attribués.

Il donne la parole à Karine AGUILLAUME pour annoncer les résultats de la CAO et propose aux délégués de procéder aux différents votes après l'énoncé de tous les résultats.

● COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS RECYCLABLES - LOT 01 - CCPO

Karine AGUILLAUME informe les délégués que 4 soumissionnaires ont répondu pour un total de 14 offres ; c'est la variante 5 de SERNED qui a été retenue car la mieux disante, pour un montant annuel de 630.928,57 € HT.

M. MARTINEZ informe les délégués que le candidat sortant est NICOLLIN.

.../...

● **COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS RECYCLABLES - LOT 02 - COPAMO**

Karine AGUILLAUME informe les délégués que 3 soumissionnaires ont répondu pour un total de 8 offres ; c'est la variante de NICOLLIN qui a été retenue car la mieux et moins disante, pour un montant annuel de 559.462,00 € HT.

M. MARTINEZ informe les délégués que le candidat sortant est NICOLLIN.

Karine AGUILLAUME précise qu'un réajustement des jours de collecte sera nécessaire sur certaines communes, afin que les camions tournent à plein.

● **FOURNITURE ET POSE DE CONTENANTS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS EN APPORT VOLONTAIRE / 4 LOTS / SILOS AERIENS / SILOS ENTERRES / SILOS SEMI-ENTERRES / ASCENSEURS A BACS**

→ **lot 01 - silos aériens**

Karine AGUILLAUME informe les délégués que 5 offres ont été reçues ; l'offre la mieux et moins disante est celle de la société EMP ROTOMOULAGE, pour un montant total de 16.435 € HT sur une durée de marché de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 et une quantité de 15 silos.

Le candidat sortant est COMPOECO.

→ **lot 02 - silos enterrés**

Karine AGUILLAUME informe les délégués que 9 offres ont été reçues ; l'offre la mieux disante est la variante de la société PLASTIC OMNIUM, pour un montant total de 57.482 € HT sur une durée de marché de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 et une quantité de 11 silos.

Le candidat sortant est BILOBA.

→ **lot 03 - silos semi-enterrés**

Karine AGUILLAUME informe les délégués que 3 offres ont été reçues ; l'offre la mieux et moins disante est l'offre de base de la société PLASTIC OMNIUM, pour un montant total de 14.059,17 € HT sur une durée de marché de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 et une quantité de 4 silos.

Mme AGUILLAUME précise que l'avantage des silos semi-enterrés est de générer moins de coût en travaux de génie-civil car il faut creuser moins profond ; le SITOM n'en possède pas pour l'instant.

→ **lot 04 - ascenseurs à bacs**

Karine AGUILLAUME informe les délégués qu'une seule offre a été reçue ; elle émane de la société ECOLLECT, pour un montant total de 20.650 € HT sur une durée de marché de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2019 et pour une quantité de 2 modules.

Mme AGUILLAUME précise que c'est également une nouveauté pour le SITOM ; ces modules seront utilisés, si besoin, aux endroits où le camion grue ne peut pas passer.

● **PRESTATION DE SERVICE RELATIF AU TRI ET AU CONDITIONNEMENT DES MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE**

Karine AGUILLAUME informe les délégués que 3 soumissionnaires ont répondu pour un total de 3 offres ; l'offre la mieux et moins disante est celle de la société VEOLIA-ONYX ARA, pour un montant annuel de 644.571,76 € HT.

Le candidat sortant est VEOLIA-ONYX ARA, avec un centre de tri DIGITALE à Rillieux-la-Pape.

Serge FAGES précise que l'offre de PAPREC se base sur un centre de tri qui serait mis en construction en juillet 2019, ce qui pourrait contraindre à des déplacements jusqu'à celui de Clermont-Ferrand durant plusieurs mois, jusqu'à la fin de la construction du nouveau centre de tri, comme cela est le cas pour les déchets de la Communauté d'Agglomération du Pays Viennois à ce jour. Aucune donnée sur ce point n'est mentionnée dans le mémoire technique.

M. MARTINEZ mentionne d'autre part l'explosion, prévue par la loi, de la TGAP.

.../...

● COLLECTE ET TRANSPORT DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES, DES PAPIERS, DU VERRE MENAGERS ET DES ORDURES MENAGERES ISSUS DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE

Karine AGUILLAUME informe les délégués qu'une seule offre a été reçue ; elle émane de la société GUERIN, pour un montant annuel de 338.835 € HT.

Le candidat sortant est GUERIN.

M. MARTINEZ précise que les silos OMR enterrés de Brignais, Chaponost, Orléans, Mornant et en projet à Soucieu-en-Jarrest feront l'objet d'un marché à part, car le tarif actuel est de 80 € HT la levée.

Un marché spécifique portant sur tout le territoire du SITOM sera plus avantageux.

Karine AGUILLAUME rajoute qu'une consultation a d'ores et déjà été lancée, intégrant le lavage des silos. La commission d'appel d'offres sera convoquée le 13 novembre pour l'ouverture des plis et en décembre pour statuer sur ce marché.

M. MARTINEZ explique que deux lavages par an sont prévus.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques à formuler sur ces marchés avant de procéder aux votes.

Il n'y a pas de question ni remarque.

M. MARTINEZ propose de procéder au vote, marché par marché.

● COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS RECYCLABLES - LOT 01 - CCPO attribué à SERNED pour 630.928,57 € HT/AN

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques sur ce marché.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à signer le marché afférent ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● COLLECTE ET TRANSPORT DES ORDURES MENAGERES ET DECHETS RECYCLABLES - LOT 02 - COPAMO attribué à NICOLLIN pour 559.462,00 € HT/AN

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques sur ce marché.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à signer le marché afférent ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

Serge FAGES précise qu'un coût détaillé par commune en fonction du nombre d'heures de prestations ayant été demandé dans le règlement de consultation, il figurera dans le DOB 2019.

● COLLECTE ET TRANSPORT DES EMBALLAGES MENAGERS RECYCLABLES, DES PAPIERS, DU VERRE MENAGERS ET DES ORDURES MENAGERES ISSUS DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE attribué à GUERIN pour 338.835,00 € HT/AN

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques sur ce marché.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à signer le marché afférent ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● FOURNITURE/POSE CONTENANTS COLLECTE DECHETS MENAGERS EN APPORT VOLONTAIRE - LOT 01 - silos aériens attribué à EMP pour 16.435,00 € HT

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques sur ce marché.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à signer le marché afférent ainsi que tous documents qui s'y rapportent.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

.../...

● **FOURNITURE/POSE CONTENANTS COLLECTE DECHETS MENAGERS EN APPORT VOLONTAIRE - LOT 02 - silos enterrés attribué à PLASTIC OMNIUM pour 57.482,00 € HT**
M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques sur ce marché.
Il n'y a pas de question, ni remarque.
M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à signer le marché afférent ainsi que tous documents qui s'y rapportent.
Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● **FOURNITURE/POSE CONTENANTS COLLECTE DECHETS MENAGERS EN APPORT VOLONTAIRE - LOT 03 - silos semi-enterrés attribué à PLASTIC OMNIUM pour 14.059,17€ HT**
M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques sur ce marché.
Il n'y a pas de question, ni remarque.
M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à signer le marché afférent ainsi que tous documents qui s'y rapportent.
Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● **FOURNITURE/POSE CONTENANTS COLLECTE DECHETS MENAGERS EN APPORT VOLONTAIRE - LOT 04 - ascenseurs à bacs attribué à ECOLLECT pour 20.650,00 € HT**
M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques sur ce marché.
Il n'y a pas de question, ni remarque.
M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à signer le marché afférent ainsi que tous documents qui s'y rapportent.
Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● **PRESTATION DE SERVICE TRI ET CONDITIONNEMENT DES MATERIAUX ISSUS DE LA COLLECTE SELECTIVE attribué à VEOLIA pour 644.571,76€ HT/ AN**
M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques sur ce marché.
Il n'y a pas de question, ni remarque.
M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à signer le marché afférent ainsi que tous documents qui s'y rapportent.
Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

M. MARTINEZ remercie les délégués et demande à Mme AGUILLAUME de projeter des photos aériennes des terrains à acquérir pour construire les déchetteries de Saint Laurent d'Agnny, Saint Symphorien d'Ozon et Millery.

➤ terrains à St Laurent d'Agnny

Mme AGUILLAUME précise qu'ils sont situés à la sortie du village, pour environ 13.000 m²

M. MARTINEZ informe les délégués que tous les propriétaires fonciers sont d'accord pour vendre.

Mme AGUILLAUME informe les délégués qu'une consultation en MAPA a été faite pour choisir un maître d'œuvre qui accompagnera le SITOM dans la construction de la déchetterie : il s'agit du bureau d'études SETEC ENVIRONNEMENT, pour un montant total de 57.900 € HT. Un CU positif a été délivré par la mairie de St Laurent d'Agnny.

➤ terrains à St Symphorien d'Ozon

Mme AGUILLAUME projette les terrains concernés, d'environ 15.800 m², détenus par 2 propriétaires.

M. MARTINEZ précise qu'ils sont également d'accord pour vendre, qu'un CU a été déposé, en veillant à ne pas empiéter sur la coulée verte mentionnée au SCOT.

➤ terrains à Millery

Mme AGUILLAUME projette les terrains concernés.

M. MARTINEZ précise que les propriétaires fonciers sont d'accord, ainsi que les autres partenaires publics (les syndicats des eaux,...).

Mme ROTHEA informe les délégués qu'une délibération de modification du PLU est en cours sur Millery.

M. MARTINEZ précise que tous les terrains de ces territoires ont été négociés à 2 € le m2, par souci d'équité.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques sur ces différents terrains.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

M. MARTINEZ propose aux délégués de procéder aux votes l'autorisant à acquérir ces terrains.

● **AUTORISATION D'ACQUERIR LE FONCIER NECESSAIRE A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE A ST LAURENT D'AGNY**

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques sur les terrains de St Laurent d'Agny.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition d'environ 13.239 m2, à 2 € le m2, sur St Laurent d'Agny, et à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● **AUTORISATION D'ACQUERIR LE FONCIER NECESSAIRE A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE A ST SYMPHORIEN D'OZON**

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques sur les terrains de St Symphorien d'Ozon.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition d'environ 15.792 m2, à 2 € le m2, sur St Symphorien d'Ozon, et à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

● **AUTORISATION D'ACQUERIR LE FONCIER NECESSAIRE A LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE A MILLERY**

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou des remarques sur les terrains de Millery.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils l'autorisent à entreprendre les démarches nécessaires pour procéder à l'acquisition d'environ 5.756 m2, à 2 € le m2, sur Millery, et à signer toutes les pièces administratives et comptables s'y rapportant.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

M. MARTINEZ remercie les délégués et propose d'aborder le point suivant, à savoir une décision modificative au budget. Il donne la parole à Serge FAGES.

● **DECISION MODIFICATIVE N° 02 AU BUDGET**

Serge FAGES explique aux délégués que le Département a demandé le remboursement de la subvention allouée pour la construction d'une déchetterie à Marennnes, soit 100.000 €. Il s'avère donc nécessaire de modifier les inscriptions budgétaires afin de pouvoir couvrir cette dépense en section d'investissement. .../...

Afin de ne pas modifier le montant total du budget, Serge FAGES propose aux délégués de prendre ce montant sur les crédits alloués aux projets de constructions de déchetteries.

Serge FAGES explique aux délégués qu'il conviendra de demander de nouvelles subventions pour les trois projets à venir.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont des questions ou remarques à formuler sur la décision modificative N° 02 au budget.

Il n'y a pas de question, ni remarque.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils approuvent cette décision modificative et s'ils l'autorisent à effectuer les démarches administratives et comptables qui s'y rapportent.

Les délégués sont d'accord, à l'unanimité.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

● POINT SUR LES BAISSSES DE TONNAGES ET BAISSSE DES RECETTES DES FILIERES DU 1ER JANVIER AU 31 JUILLET 2018

M. MARTINEZ informe les délégués de la baisse des tonnages sur les emballages ainsi que les journaux-magazines : - 40 tonnes.

Le verre est en augmentation, + 54 tonnes, ainsi que les OMR, + 15 tonnes.

M. MARTINEZ précise que beaucoup de matériaux sont repris aux prix planchers. De ce fait, les recettes 2018 sont en forte baisse.

Les nouvelles résines utilisées dans la composition des plastiques (cane à sucre, betterave,...) génèrent des troubles dans le process de tri et de reprise, car les filières de rachat ne savent pas les traiter.

M. MARTINEZ ajoute qu'une augmentation très importante de la TGAP est annoncée jusqu'en 2025, pour atteindre 65 € la tonne pour le stockage et 25 € la tonne pour l'incinération.

D'autre part, la mise en place, souhaitée par le Ministère, de consignes pour le verre et pour les plastiques risque d'intervenir très vite, générant une nouvelle baisse des recettes.

Serge FAGES ajoute que la prudence sera de rigueur pour le DOB 2019 et que les contributions des communautés de communes risquent d'en être affectées.

● ETUDE TERRITORIALE

M. MARTINEZ rappelle aux délégués que cette étude, proposée par l'ADEME, est menée par le SITOM, en tant que collectivité pilote sur notre bassin de vie d'environ 2.500.000 habitants. L'objectif est de rechercher la meilleure implantation de centres de tri inter-départementaux et d'optimiser le tri des matériaux recyclables.

RELEVÉ DES DECISIONS

M. MARTINEZ donne lecture des décisions prises, selon le tableau annexé en pièce jointe.

M. MARTINEZ demande aux délégués s'ils ont d'autres questions ou remarques.

Mme ALBANI demande si une modification des jours de collecte est à envisager sur la CCPO, dans le cadre des nouveaux marchés.

M. MARTINEZ répond par la négative sur la CCPO pour la 1^{ère} année. Sur le territoire de la COPAMO, des modifications seront envisagées pour tenir compte des fusions des communes.

Il n'y a pas d'autre question, ni remarque.

M. MARTINEZ remercie les délégués pour leur présence.

M. MARTINEZ lève la séance à 19h30 et invite les délégués à un verre de l'amitié.
